




**Organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie**



**PLAN D'ACTION –
PLAN DIRECTEUR
DE L'EAU DE
L'ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
ABITIBI-JAMÉSIE**

2014

**RÉCAPITULATIF
DES
PRÉOCCUPATIONS
DES
PROFESSIONNELS
ET DE LA
POPULATION SUR
LES RESSOURCES
HYDRIQUES**

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 



Contributeurs ponctuels ou permanents à ce document :

Équipe Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie :

Patricia Boutin, directrice, M.Sc., spécialiste en gestion intégrée de l'eau

Judith Sénéchal, directrice adjointe, M.Sc., océanographie

Jihène Zaiem, M.Sc., diplômée de l'ENGREF

Alexandra Dallaire-Beaucage, spécialiste en communications

Geneviève Mongeau, candidate M.Sc. environnement

Kimberly Côté, B.Sc., environnement

Yves Grafteaux, M.Sc., biologie

Malick Mbaye, géomatique

Geoffrey Froment, ENGEES

Alexandre Carrier, Droit-UQAM

Ainsi que les membres du conseil d'administration depuis 2009.

Table des matières

Sommaire

A. D'UNE VISION À UN OUTIL D'ORIENTATION	1
A.1. Analyse de la situation	1
La communication externe (PDE)	1
A.1.1 Cibler les bons intervenants	1
A.1.2 Les contraintes et les atouts à considérer	2
A.2. Objectifs et stratégies de communication	2
A. 2.1 Identification des partenaires potentiels	2
A.2.2 Qu'est-ce qu'un axe de communication?	3
A.2.3. Axe de communication pour la mobilisation de partenaires potentiels de l'OBVAJ	3
2.4 Une démarche personnalisées en considérant l'axe	3
A.3. Promotion du plan d'action, techniques et supports	4
A.3.1. Les relations publiques	4
A.3.2. Les communications personnalisées	4
A.3.3 Les rencontres en petits groupes	5
B. LE PLAN D'ACTION COMME CONTRIBUTION DE L'OBVAJ AUX ATTENTES DU MILIEU	6
Résumé de la ligne directrice et des démarches	6
Consultation, concertation, échanges avec les acteurs de l'eau	6
Catégorisation des actions du Plan directeur de l'eau	9
C. LE PLAN D'ACTION, UN PROGRAMME D'INTERVENTIONS	11
ENJEU A - QUALITE DE L'EAU	12
Orientation A1 : Gérer efficacement des pressions de pollution	12
Objectif A1-1 : Mettre en œuvre une solution alternative aux systèmes autonomes d'assainissement des eaux usées	12
Objectif A1-2 : Accompagner le développement agricole	14
Orientation A2 : Gérer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant	16
Objectif A2-1 : Optimiser les réseaux de surveillance gouvernementaux à une gestion par bassin versant	16

Orientation A3 : Améliorer les connaissances terrain	18
Objectif A3-1 : Surveiller la qualité de l'eau résidentielle	18
Objectif A3-2 : Exploiter un réseau d'observateurs sur le terrain	19
ENJEU B - ÉCOSYSTEMES	20
Orientation B1 : S'adapter aux changements climatiques	20
Objectif B1-1 : Prévenir l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes	20
Orientation B2 : Planifier et aménager dans une perspective de conservation	22
Objectif B2-1 : Favoriser l'application des règlements	22
Objectif B2-2 : Protection des infrastructures routières	23
Objectif B2-3 : Proposer des milieux sensibles à protéger	24
Objectif B2-4 : Documenter la gestion de la coupe forestière par bassin versant et ses impacts	25
ENJEU C - SECURITE	26
Orientation C1 : Réduire les risques associés aux zones inondables	26
Objectif C1-1 : Élaborer un protocole de détermination des cotes de crue spécifique à la région	26
ENJEU D - QUANTITE D'EAU	27
Orientation D1 : Gérer à l'échelle du bassin versant	27
Objectif D1-1 : Gestion inter-provinciale : mise en œuvre d'une gestion par bassin versant sur le lac Abitibi	27
Orientation D2 : Gérer la consommation d'eau	28
Objectif D2-1 : Favoriser l'adhésion des municipalités à l'application du concept d'aqua-responsabilité	28
ENJEU E - CULTURALITE	30
Orientation E1 : Améliorer la connaissance pour mieux protéger	30
Objectif E1-1 : Développer une vitrine médiatique pour favoriser l'information et la sensibilisation en lien avec les problématiques de l'eau.	30
L'OBVAJ croit qu'une bonne utilisation de l'eau provient en premier lieu de l'éducation et de la sensibilisation de tous et chacun. L'Organisme participe donc à des activités de formation auprès de professeurs ainsi d'élèves en polyvalente ou au primaire. Fort d'une certification Projet WET (water education for teachers), du RSVL, de Survol Benthos, les professionnels de l'OBV informe sur les problématiques locales et/ou régionales et sensibilisent.	30
D. DES PARTENAIRES D'INVESTISSEMENTS MULTI-SECTORIELS	31

A. D'UNE VISION À UN OUTIL D'ORIENTATION

A.1. Analyse de la situation

La communication externe (PDE)

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) a comme mandat de consulter la population et les acteurs de l'eau pour s'assurer que le Plan directeur de l'eau est conforme aux attentes du terrain. Ces parties sont appelées « plan d'action » ainsi que « concertation » et découlent directement des enjeux dégagés du diagnostic. Des partenaires s'entendent pour les mener à bien et l'OBVAJ promeut et suit la mise en œuvre de ces actions qui répondent à des enjeux précis et quantifiables. L'engagement des partenaires se solde par la signature de contrats de bassins.

La réalisation de cette troisième phase, à savoir l'approche des partenaires est une étape stratégique importante, l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie doit mobiliser les partenaires qu'il croit les plus impliqués dans la réalisation des actions.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs ainsi qu'une dizaine d'autres ministères provinciaux révisent le PDE et s'attendent à ce que les acteurs de l'eau les plus pertinents adhèrent à cet outil de planification stratégique misant sur des valeurs environnementales.

Ces partenaires seront issus du milieu municipal, du milieu économique ainsi que du milieu communautaire (groupes environnementaux). Ce sont des fonctionnaires et des professionnels voire des élus ou des chargés de communications de certaines entreprises.

A.1.1 Cibler les bons intervenants

Le cadre de référence, élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs, Direction des Politiques de l'eau à Québec, préconise un mode de gestion participative dont la définition est la suivante :

.....
« C'est une modalité de fonctionnement par laquelle les acteurs prennent une part plus ou moins importante au processus décisionnel par l'entremise de moyens variés ».
.....

Il est nécessaire de penser à un plan d'intervention quant aux types de relations que nous devons avoir avec ces futurs partenaires pour les inciter à collaborer à la mise en œuvre du PDE.

Classiquement, les accords se font après des réunions de concertation auxquelles sont invités les partenaires. Considérant le contexte économique actuel plutôt difficile, il faut trouver des stratégies et des outils pour concilier les contraintes économiques et la volonté des futurs partenaires à s'impliquer dans le domaine de l'environnement. Le but

est que les partenaires s'investissent dans la réalisation d'actions environnementales identifiées comme nécessaires sur des bases scientifiques et reconnues comme telles par l'ensemble de la communauté. Ces actions doivent être perçues comme des investissements et non des dépenses.

L'OBVAJ gagnerait à réorienter sa stratégie vers une approche personnalisée puisque chaque entreprise, organisation ou communauté possède sa propre politique environnementale, dégageant ses propres valeurs ou intérêts. Considérant ce fait, il est nécessaire de concevoir des stratégies argumentaires efficaces et adaptées aux situations des différents partenaires. Aussi, sachant que chaque « décideur et/ou chaque pouvoir décisionnel » sont différents, il est nécessaire de déterminer qui a le pouvoir d'influence qui peut mener à un engagement concret.

A.1.2 Les contraintes possibles

Le territoire de gestion de l'OBVAJ est grand et, en conséquence, la population se sent peu interpellée à collaborer sur des problématiques de grandes envergures et/ou sur des problématiques qu'ils peuvent considérer comme étant loin de leur milieu d'appartenance.

L'approche classiquement utilisée par l'OBVAJ pour créer des partenariats n'a pas entraîné suffisamment de résultats. À présent l'organisme vise à réorienter ses stratégies et cibler plus personnellement chaque entreprise, organisation, communauté ou municipalité, et ce, sur des parcelles de territoire de petites envergures pour bénéficier du sentiment d'appartenance des acteurs de l'eau. Toutefois, il est important de noter que le financement limité dont bénéficie l'organisme est une contrainte importante à cette approche.

A.2. Objectifs et stratégies de communication

A. 2.1 Identification des partenaires potentiels

Le milieu municipal

La participation du milieu municipal est essentielle à la réussite d'une démarche de concertation de par leur pouvoir d'action sur le terrain. De plus, ce sont des acteurs de l'eau détenteurs de données dont l'accès est primordial pour la réalisation d'un diagnostic réaliste de la situation de l'eau sur le territoire.

1. Les Municipalités régionales de comté (MRC); au nombre de trois sur le territoire d'application visé par la présente démarche.
 - a. Aménagistes, maire (élus)
 - b. Conseils des maires

2. Les municipalités; au nombre de 47 sur le territoire d'application visé par la présente démarche.
 - a. Directeur général, conseiller municipal (chacun a des dossiers spéciaux par exemple, environnement, jeunesse), chef de service (environnement par exemple), fonctionnaires.
 - b. Conseil de ville, conseil de quartier.

Le milieu économique

Les acteurs concernés sont les compagnies minières (exploration et exploitation), forestières, les agriculteurs, les exploitants de gravières et sablières, les exploitants de la ressource eau, les promoteurs immobiliers etc.

Tous utilisent les lacs, les rivières et l'eau souterraine comme source d'eau pour leurs activités et/ou pour y rejeter des effluents. En tant que région vivant principalement de ressources premières, l'impact du milieu économique sur la ressource eau est quelque peu différent de l'impact connu des autres régions du Québec.

A.2.2 Qu'est-ce qu'un axe de communication?

DEFINITION DE L'AXE : « L'axe est un concept complexe et doit pouvoir répondre à la question suivante : Comment doit-on s'y prendre pour véhiculer ce qu'on veut faire passer comme message? L'axe est donc une réponse au problème soulevé. Cette réponse doit être concentrée en une seule idée et une seule phrase. C'est donc l'idée essentielle, l'idée de base, l'idée maîtresse autour de laquelle tous les messages seront donc construits. C'est elle qui donnera le ton à la campagne. C'est en quelque sorte la thématique de la campagne ». (Dagenais, 1998).

A.2.3. Axe de communication pour la mobilisation de partenaires potentiels de l'OBVAJ

Comment construire un axe :

S'adapter au public ciblé

Dans le but de mobiliser les futurs partenaires à signer des ententes de bassin, l'OBVAJ doit trouver l'élément, la ligne directrice, la thématique qui aidera à orienter la perception de ses futurs partenaires en faveur des objectifs ciblés et les convaincre des bienfaits de la mise en place de partenariats et de travailler en collaboration.

L'Organisme doit choisir l'axe qui correspond le mieux aux objectifs à réaliser en véhiculant des informations sur les principaux enjeux soulevés par le processus de concertation. En créant des partenariats, l'OBVAJ souhaite faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration, de protection et de sensibilisation sous la forme de projets d'infrastructures, d'acquisitions de connaissances, ou de transferts de connaissances. De ce fait, l'axe de communication à privilégier porte sur l'aspect environnemental de la gestion intégrée de la ressource eau.

Axe communicationnel :

Environnement

L'environnement est un sujet « sociétal » qui concerne tous les acteurs de l'eau, car, quelle que soit leur activité, tous ont un impact sur l'environnement. Il est donc probable que les organisations et les entreprises aient déjà un « réflexe environnement » et désire communiquer sur le sujet¹.

2.4 Une démarche personnalisées en considérant l'axe

Les recherches de partenaires potentiels seront personnalisées, c'est-à-dire que l'OBVAJ souhaite interpeler de manière personnalisées les futurs partenaires rencontrés. C'est pourquoi les recherches seront concentrées sur les antécédents environnementaux des organisations et entreprises selon les critères suivants :

- Actions environnementales posées ou en voie d'être appliquées;
- Politique en matière d'environnement.

¹ ORÉE, entreprises territoire et environnement. (1998). Communication environnementale de votre entreprise. Guide de communication sur l'environnement pour les entreprises.

- Budgets voués aux enjeux environnementaux;

À la suite de cette démarche, l'OBVAJ devrait être en mesure d'associer les partenaires potentiels aux enjeux dégagés de son diagnostic, avec les problématiques répertoriées ou encore avec le plan d'action.

EX :

Partenaire potentiel	Action future
Compagnie forestière X	Mise en place de systèmes de cohabitation avec le castor comme moyen de protection des ponceaux par des mesures préventives.

A.3. Promotion du plan d'action, techniques et supports

A.3.1. Les relations publiques

Les relations publiques visent à créer un sentiment de sympathie et de confiance entre une entreprise (organisme) et ses publics. Pour ce faire, on aura recours à toutes sortes d'activités qui permettront d'attirer l'attention des médias ou de sa cible. À l'inverse de la publicité, les relations publiques essaient d'obtenir des espaces gratuits dans les médias. Les relations publiques utilisent pour premier outil les relations de presse, mais aussi les manifestations de toute nature comme les anniversaires, les visites d'usines, les inaugurations, les lancements, etc. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'elles couvrent une gamme étendue d'activités et qu'il est difficile de pouvoir toutes les énumérer (Dagenais, 1998)

L'événement

Pourquoi créer un événement?

L'événement est une stratégie de relations publiques servant à atteindre un but précis, soit promouvoir son organisation. C'est une occasion privilégiée pour établir des contacts directs avec une diversité de publics, dont les parties prenantes de l'organisme telles que de futurs partenaires. Pour l'OBVAJ, la réalisation d'évènements permet : la diffusion d'informations aux futurs partenaires ainsi que le recueil de leurs commentaires, leurs préoccupations ou leurs suggestions, tout en facilitant le réseautage de potentiels collaborateurs.

A.3.2. Les communications personnalisées

Les communications personnalisées impliquent que les deux parties se parlent directement sans médiation. C'est en quelque sorte ce que l'on appelle une communication de proximité. C'est-à-dire que la distance entre l'entreprise et la cible est réduite au minimum. (Dagenais. 1998)

La rencontre directe

Toutes formes de rencontres entre l'OBVAJ et un partenaire potentiel sera adapté selon la cible et l'objectif souhaité, ce qui privilégie des approches personnalisées et favorise des échanges plus productifs.

Le publipostage

L'utilisation du courrier ou courriel pour atteindre sa cible est une autre façon d'utiliser les communications personnalisées tout en contrôlant la qualité du message. Ce mode de communication permet de viser très étroitement la cible choisie tout en tenant compte de la réalité budgétaire et des ressources humaines limitées en rapport avec la quantité de partenaires potentiels à interpeller.

A.3.3 Les rencontres en petits groupes

Il existe un certain nombre d'activités qui permettent à l'entreprise (organisme) de rencontrer directement quelques personnes cibles qui peuvent interagir ou échanger entre elles. Cette approche permet une économie de temps et peut, dans certains cas, faciliter la diffusion du message à plusieurs personnes à la fois tout en profitant de la dynamique ainsi créée pour canaliser les réactions diverses que peut provoquer l'échange. (Dagenais, 1998)

4.1.1 La conférence de presse

La conférence de presse est l'occasion idéale pour réunir des gens autour d'une même idée où présenter un projet innovateur. De par sa définition, elle vise à réunir, dans un long ou court laps de temps, le groupe de médias ciblé et à les sensibiliser à la nouvelle ou au sujet d'actualité. La conférence permet généralement une bonne reprise de l'information par les journalistes, mais pour ce faire, il faut que la nouvelle soit jugée « intéressante ». Avant de prendre la décision d'organiser une conférence de presse, il faut donc s'assurer de la pertinence de l'information et de son potentiel à intéresser afin de déterminer si c'est le moyen de communication le mieux adapté à la situation.

Les objectifs d'une conférence de presse :

- ∴ Faire l'annonce d'une actualité importante.
- ∴ Présentation d'un événement.
- ∴ Présentation d'un bilan d'action (par exemple, le dépôt officiel du PDE).
- ∴ Visite d'un lieu stratégique (par exemple, un lieu restaurer grâce à un partenaire du plan d'action).
- ∴ Visite d'une personnalité de premier plan (par exemple, un conférencier de renom).

B. LE PLAN D'ACTION COMME CONTRIBUTION DE L'OBVAJ AUX ATTENTES DU MILIEU

Résumé de la ligne directrice et des démarches

La stratégie du plan d'action du Plan directeur de l'eau de l'OBVAJ s'est appuyée sur la réalisation d'un portrait complet de la situation de chaque bassin versant (hydrique, territoriale, usages économiques et sociales ainsi que milieux sensibles) et sur la réalisation d'un diagnostic. Ce dernier, s'apparentant à une étude d'impact, permet de relier les faits recensés au portrait de la situation à des impacts précis et des pressions économiques et/ou sociales. Lorsqu'il était possible, une démonstration était élaborée à partir de l'interprétation de données réelles telles que les analyses d'eau et les études sur la faune piscicole et sur les macro-invertébrés.

Le plan directeur de l'eau fait un état de la situation et identifie des pistes de solution par rapport aux situations évaluées et aux problèmes soulevés. Généralement, différentes hypothèses sont avancées suite à la documentation des problématiques et des orientations sont dégagées et formulées en termes d'actions.

L'OBVAJ, depuis 2009, a su compter sur une équipe multidisciplinaire qui connaissait non seulement des outils d'analyse applicables aux problématiques identifiées, mais aussi l'importance des relations avec les communautés. Le plan d'action reconnaît la nécessité de créer de la valeur pour les parties prenantes locales, autrement appelées partenaires.

La reconnaissance que l'eau est à la fois un outil du secteur économique et social pour de nombreux acteurs locaux dans la région vient faciliter leur implication dans la définition des actions ainsi que de leur priorisation et leur mise en œuvre.

Consultation, concertation, échanges avec les acteurs de l'eau

Le travail s'est appuyé sur la participation de partenaires de développement à différents niveaux du gouvernement, dans les organisations, les milieux universitaires, le milieu économique, les citoyens et autres pour apporter leur expertise.

Dès les débuts, l'OBVAJ a pris la décision de rédiger des analyses (portrait et diagnostic) pour chacun des bassins versants de niveau 1 de son territoire de gestion : soit Abitibi, Harricana et Bell. Cette décision s'avérait nécessaire pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant (voir la figure 1). Le caractère social et économique de ces unités hydrographiques nécessite des approches différentes et l'OBVAJ peut poser les prémisses suivantes :

BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ABITIBI

Prémisses : faible présence d'activités industrielles ; prédominance de l'industrie de l'agriculture ; densité de population moyenne ; territoire occupé sur des générations ; fort sentiment d'appartenance au bassin versant de la rivière Abitibi ; citoyens impliqués.

Le bassin versant de la rivière Abitibi a fait l'objet d'une consultation-concertation de type dialogue territorial. À plusieurs occasions, cette initiative a permis de réunir les organismes et la population pour que l'OBVAJ recueille ou diffuse de l'information.

BASSIN VERSANT DE L'HARRICANA

Prémises : forte présence des activités industrielles ; prédominance de l'industrie minière ; présence des grands centres ; densité de population élevée ; milieu professionnel exacerbé ; achat de résidences de villégiature comme résidence secondaire ou pour de courtes durées ; faible sentiment d'appartenance au territoire ; mobilisation citoyenne difficile.

Pour le bassin versant de la rivière Harricana, les prémisses établies proviennent essentiellement des usages économique et social fortement orientés autour des activités industrielles.

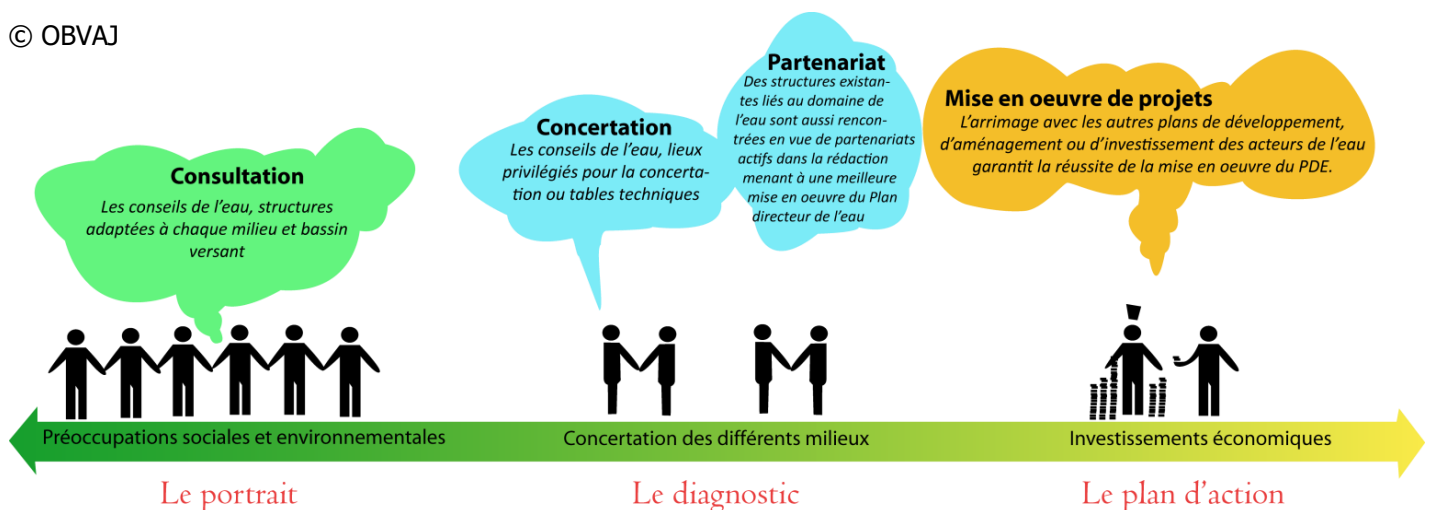
BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BELL

Prémises : Moyenne présence des activités industrielles, prédominance de l'industrie forestière ; ouverture sur le territoire par les chemins forestiers ; densité de population faible ; présence élevée d'activités récréotouristiques ; densité élevée de camps de chasse ; lacs de villégiature en devenir ; nombreuses activités dépendantes d'un maintien de la qualité de l'environnement.

Ces prémisses ont été orientées en fonction de l'attention qui a été portée aux milieux sensibles et aux propos rapportés des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire pour l'aménagement.

FIGURE 1 : ÉTAPES DE REALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

© OBVAJ



Plusieurs rencontres et consultations d'acteurs régionaux ont été planifiées afin de diriger les analyses de territoire de chaque bassin versant et de mettre en œuvre le plan d'action du Plan directeur de l'eau (voir Tableau 1)

TABLEAU 1 : PRINCIPALES RÉUNIONS DE CONCERTATION OU CONSULTATION

Objet	Lien avec le PDE	Type de rencontre	Principaux organismes ou intervenants	Audience	Date	Suivi ou perspective
Suivis des travaux de la SESAT	Protection des milieux sensibles, gouvernance des eaux souterraines	Régionale	MRC, ministères, groupes communautaires et environnementaux, UQAT	environ 20 personnes	2010 à 2012	
Participation au comité technique Eskers de la Table GIRT MRC de La Vallée-de-l'Or	Protection des milieux sensibles	Locale, Val-d'Or	Table GIRT MRC de La Vallée-de-l'Or	environ 5 personnes	2011-2012	
Corrections et commentaires, sensibilisation, concertation sur le bassin versant de la Moose	Fiches-outils et cartes du bassin versant de la rivière Abitibi (Moose)	Locale, La Sarre	Citoyens, groupes communautaires et environnementaux, ministères, municipalités	environ 45 personnes	7 décembre 2011	Niveau d'eaux du lac Abitibi
Rencontres des ministères région 08 et 10	Implications des ministères	Régionale, Vidéo-conférence	Ministères région 08 et 10	environ 10 personnes	17 janvier 2012	Participation des ministères sur le conseil d'administration, invitations récurrentes sur des dossiers régionaux, appels et échanges
Participation aux travaux de la Commission sur les ressources minérales - CRRNT/CRÉ	Partie du diagnostic sur les effets de l'exploitation minière / Partenariat	Régionale	Compagnies minières, ministères, groupes communautaires et environnementaux	environ 20 personnes	2010 à 2012	Réflexions sur les ÉSEE
Plan d'action de l'approche régionale	Partie du diagnostic sur les effets des pratiques agricoles / Partenariat	Régionale	UPA, MAPAQ, GCAQ, OBVT, CTRI	environ 15 personnes	année 2013, 3 réunions	Phosphore bio-disponible, drainage des terres
Niveaux d'eaux du lac Abitibi	Partie du diagnostic sur les effets des barrages et sur la gestion intégrée de l'eau	Locale, La Sarre, Palmarolle	Citoyens, municipalités	environ 45 citoyens, environ 40 élus, ministères (MSP, MDDELCC, MAMOT)	janvier 2013 à mars 2013, 3 réunions	Affaires intergouvernementales du MDDELCC
Traitement semi-collectif des eaux usées et concordance entre la réglementation municipale et la PPRLPI	Partie du diagnostic sur les effets de l'urbanisation rurale et effets de la réglementation	Régionale	Citoyens, ministères	environ 30 citoyens, ministères (MAMOT, MDDELCC)	Été-automne 2013, 3 réunions	Cellule de réflexion
Rencontre du MDDELCC - Service de l'analyse des milieux aquatiques (à Québec)	Plan d'action / Partenariat		Analystes du secteur hydrique	4 personnes	automne 2013	
Rencontre du milieu touristique	Plan d'action / Partenariat	Régionale	Municipalités, CLD, MRC	12 personnes	Hiver 2013	

Catégorisation des actions du Plan directeur de l'eau

Afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour la gestion de l'eau des bassins versants du territoire de l'OBVAJ, il est essentiel de concevoir comme indissociable les différents états de l'eau. Les enjeux du Plan directeur de l'eau identifiés s'affairent à changer le paradigme selon lequel l'eau de surface, les aquifères granulaires, les milieux humides, la vie piscicole doivent, entre autres, être analysés et surveillés de façon individuelle.

L'interaction entre les eaux de surface, les eaux souterraines ainsi que les milieux humides et aquatiques doit transparaître dans la gouvernance de l'eau, institutionnalisée par la production d'un Plan directeur de l'eau.

À cet égard, ces enjeux s'appuient sur les trois pôles du développement durable à savoir l'environnement, le social et l'économie. Les enjeux sont listés ci-dessous, inspirés de la Boîte à outils PDE disponible sur le site du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec.

- ↪ Enjeu A : Qualité de l'eau
 - Orientation A-1 : Gérer efficacement les pressions de pollution
 - Orientation A-2 : Gérer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant
 - Orientation A-3 : Améliorer les connaissances
- ↪ Enjeu B : Écosystèmes
 - Orientation B-1 : S'adapter aux changements climatiques
 - Orientation B-2 : Planifier et aménager dans une perspective de conservation
- ↪ Enjeu C : Sécurité
 - Orientation C-1 : Réduire les risques associés aux zones inondables
- ↪ Enjeu D : Quantité de l'eau
 - Orientation D-1 : Gérer à l'échelle du bassin versant
 - Orientation D-2 : Gérer la consommation d'eau
- ↪ Enjeu E : Culturalité
 - Orientation E-1 : Améliorer la connaissance pour mieux protéger

Chaque orientation se décompose en objectifs pour lesquels des actions sont identifiées comme soutient à la réalisation de l'objectif. Pour chaque action, il est déterminé l'état d'avancement ou les outils disponibles, l'indicateur de suivi, les partenaires participant à la mise en œuvre et le type d'intervention. Le type d'intervention s'illustre selon les catégories suivantes :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1) Interventions terrain | 6) Sensibilisation et information |
| 2) Services-conseils | 7) Documentation |
| 3) Transfert de connaissances | 8) Projets d'infrastructures |
| 4) Amélioration de pratiques | 9) Règlementation |
| 5) Acquisition de connaissance | 10) Mobilisation |

11) Incitatifs fiscaux

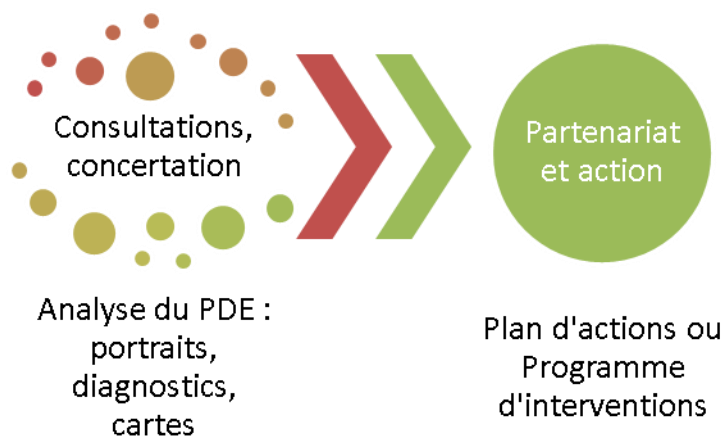
Lors de la phase de mise en œuvre, la création de l'espace nécessaire au dialogue et à l'appui se concrétisera à la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant qui sera composée des partenaires du milieu.

C. LE PLAN D'ACTION, UN PROGRAMME D'INTERVENTIONS

Dans la pratique, le Plan d'action se traduit par un programme d'interventions pour lequel les organismes de bassin versant et les partenaires ciblés s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes pour la gestion de l'eau, pour une période d'1 à 5 ans.

Au terme de ces 5 ans, l'outil de base de la mise en place du plan d'action, c'est-à-dire le Plan directeur de l'eau, sera actualisé de même que le programme d'interventions y étant relié pour une amélioration continue des solutions et une adaptation constante aux problématiques émergentes possibles.

Au cours des trois années de concertation, de recueil d'informations et de consultation de documents en vue de rédiger le Plan directeur de l'eau, des données sur la qualité de l'eau, les activités industrielles ou municipales ont été analysées et interprétées dans le diagnostic. Ces études d'impact ont mis à jour des problématiques qui sont identifiées comme des objectifs à travailler.



ENJEU A - QUALITÉ DE L'EAU

Orientation A1 : Gérer efficacement des pressions de pollution

Objectif A1-1 : Mettre en œuvre une solution alternative aux systèmes autonomes d'assainissement des eaux usées

Au niveau réglementaire, les rejets d'eaux usées de résidences isolées sont régis par le Q-2, r.22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Celui-ci oblige les municipalités à vérifier que les systèmes de traitement des eaux individuels actuels sont conformes. Ces inspections ne sont pas réalisées systématiquement dans la région ; la raison principale pour ceci est que, jusqu'en 2013, il n'y avait pas de systèmes avec déphosphatation réglementaires qui puisse assurer le respect des normes en vigueur sur des sols argileux. À titre d'exemple, il est estimé que 50% de l'apport de phosphore dans les eaux du bassin versant de la rivière Abitibi provient du rejet d'eaux usées non traitées, entre autres, des résidences isolées. Le bassin versant de la rivière Abitibi regroupe environ 4 189 résidences isolées, le bassin versant de la rivière Harricana en regroupe environ 7 693 et le bassin versant de la Bell environ 1 399.

Le manque de ressources financières et humaines de plusieurs petites municipalités touchées par la problématique de l'assainissement des systèmes autonomes sur son territoire, a appelé l'OBVAJ à collaborer avec celles-ci afin d'élaborer des solutions. La lourdeur administrative et financière de la conception d'un système décentralisé communautaire en fait un obstacle incontournable pour les municipalités de l'Abitibi. Des solutions alternatives sont envisagées ; le projet est maintenant pris en charge par le MDDELCC et l'OBVAJ agit à titre de participant et partenaire.

Opportunités recensées : Mobilisation locale, urgence environnementale, possibilité de financement

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Qual-1	Évaluer la charge de phosphore des résidences isolées	Réalisé avec les données disponibles / Diagnostics du PDE	Nombre de sous-bassins versant étudiés	DSÉE	Acquisition de connaissances
Qual-2	Documenter des solutions, le cadre réglementaire, les programmes de subvention	Réalisé / Rapport de Geoffrey Froment, été 2013	Niveau d'avancement du rapport	Groupe de citoyens de Palmarolle	Documentation
Qual-3	Caractériser les rôles des paliers gouvernementaux et acteurs associés	Réalisé / Rapport de Geoffrey Froment, été 2013	Niveau d'avancement du rapport		Documentation
Qual-4	Produire un rapport synthétisant les informations	Réalisé / Rapport de Geoffrey Froment, été 2013	Niveau d'avancement du rapport	Groupe de travail régional	Transfert de connaissances

Qual-5	Documenter la situation d'autres régions	À venir	Nombre de régions analysées	Réseau-Environnement	Acquisition de connaissances
Qual-6	Mise en place d'un groupe de travail régional	Réalisé	Nombre de participants au groupe de travail	MAMOT, MDDELCC, OBVT, MRC	
Qual-7	Promouvoir la situation régionale auprès des organismes de financement	En cours	Nombre d'organismes de financement inclus dans la démarche	Réseau-Environnement, Groupe de travail régional, Fédération québécoise des municipalités, MDDELCC	Sensibilisation Information Mobilisation
Qual-8	Déployer une stratégie d'implantation de systèmes décentralisés communautaires ou d'autre solutions alternatives (ex: filtre à sable hors-sol)	À venir	Nombre/type de solutions d'assainissement Nombre de sites/municipalités inclus dans la démarche	MRC, Groupe de travail régional	Amélioration de pratiques Intervention terrain

Objectif A1-2 : Accompagner le développement agricole

Il existe un important potentiel pour le développement agricole sur le territoire ; en ce sens, l'intégration de nouvelles pratiques optimisées peuvent favoriser ce développement tout en améliorant la cohabitation avec les usagers du territoire. Le phosphore est nécessaire à l'agriculture et à la croissance des végétaux, mais lorsqu'il se trouve en trop grande quantité dans les sols ou est épandu près des cours d'eau, il cause diverses problématiques pouvant mener à une dégradation de qualité de l'eau et du milieu naturel. Les sols argileux abitibiens sont dotés d'une forte capacité à libérer du phosphore biodisponible à partir de leur réserve (sol à caractère tampon)² et l'épandage d'engrais chimique ou d'engrais naturel est un apport supplémentaire non négligeable. Une meilleure connaissance du processus de transfert de phosphore à la parcelle, selon le type du sol et les besoins des cultures, permettrait d'optimiser les pratiques culturales afin de minimiser les apports de phosphore vers le milieu hydrique tout en diminuant les coûts importants liés à l'achat d'engrais.

L'étude de transfert de phosphore proposée par l'OBVAJ comprend 4 phases :

- 1) Une analyse de la capacité réelle des sols de la région à fournir du phosphore biodisponible usant une méthodologie adaptée permettant une meilleure précision,
- 2) Réaliser une compilation des données disponibles sur la richesse du fumier local en P₂O₅ (et de compléter les données manquantes au besoin),
- 3) Procéder à des recommandations, en utilisant les résultats des phases 1 et 2, sur les pratiques culturales afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement tout en maintenant le rendement aux agriculteurs,
- 4) Transférer les résultats du projet au milieu agricole régional (à consulter dans la Section C du bassin versant de la rivière Abitibi, le chapitre «Le phosphore d'origine agricole»). L'idée sous-jacente est également de développer une technique de drainage appropriée aux conditions de sols de la région permettant de réduire le taux de matières en suspension et les minéraux associés.

En assurant une gestion optimale des eaux par parcelle dans son contexte hydrographique, l'amélioration de la structure et la conservation des sols seront améliorées. L'optimisation des apports de fertilisants et le développement de techniques de drainage appropriées au contexte local sont des exemples de pratiques agricoles que l'OBVAJ préconise, et ceci, afin d'améliorer les pratiques et réduire l'apport de phosphore dans les plans d'eau. Il est important de souligner que la minimisation des impacts de l'activité agricole sur l'environnement doit se faire en collaboration avec les agriculteurs.

Opportunités recensées: Existence de données scientifiques, présence de partenaires privilégiés

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en oeuvre	Types d'intervention	
Qual-9	Acquisition de connaissances par rapport à la capacité des sols abitibiens à fournir du	À venir	Nombre de sites étudiés	AAC	Acquisition de connaissances

²Ziadi N., Simard R. R., Tran T. S. et Allard G. (2000). *Soil-available phosphorus as evaluated by desorption techniques and chemical extractions*. Canadian Journal of soil science: p167-174.

	phosphore biodisponible				
Qual-10	Analyser le fumier en P ₂ O ₅	À venir	Nombre de fermes inclus dans la démarche	GCAQ	Acquisition de connaissances
Qual-11	Optimisation des plans de fertilisation	À venir	Taux de variation des apports en fertilisants	AAC, CRAAQ	Amélioration de pratiques
Qual-12	Transférer la méthodologie	À venir	Nombre de fermes dans lesquelles les nouveaux plans ont été testés	GCAQ	Transfert de connaissances
Qual-13	Réaliser un état de situation sur la pratique du drainage	À venir	Pourcentage du territoire agricole couvert par la démarche	UPA, MAPAQ	Acquisition de connaissances
Qual-14	Définir les techniques de drainages appropriés pour les types de sols dans la région à partir des retours d'expériences	À venir	Nombre/liste de techniques de drainages identifiés pour la région	UPA	Interventions terrain
Qual-15	Faire un portrait agro-environnemental	À venir	Pourcentage du territoire agricole couvert par la démarche	UPA, MAPAQ	Acquisition de connaissances
Qual-16	Planifier le développement agricole à venir à l'échelle du bassin versant	À venir	Pourcentage du territoire agricole couvert par la démarche Nombre et type d'outils développés	Ouranos, MDDELCC-DPEP, MRC	Amélioration de pratiques

Orientation A2 : Gérer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant

Objectif A2-1 : Optimiser les réseaux de surveillance gouvernementaux à une gestion par bassin versant

La connaissance sur l'état des milieux aquatiques récepteurs est parcellaire. La démarche vient soutenir une démarche intégrée de gestion des cours d'eau et permet de compléter une base de données souvent appauvrie dans les régions éloignées de la métropole où se concentrent néanmoins plusieurs activités industrielles.

Le focus doit être mis sur l'apport d'une vision globale des activités anthropiques sur les milieux récepteurs. Les mesures de surveillance appliquées aux effluents (rejets industriels et municipaux) par l'entremise de règlements ou de suivis contrôlent le rejet mais pas ses effets. Compte tenu du fait que les normes exigées par les règlements sont souvent élaborées en fonction des performances des technologies de traitement disponibles, elles ne garantissent parfois pas une protection adéquate des écosystèmes aquatiques. De plus, la connaissance sur l'état des milieux aquatiques récepteurs en Abitibi et en Jamésie est parcellaire, les données acquises proviennent souvent d'activités économiques soumises à de la réglementation. Les données existantes sont donc disséminées dans plusieurs ministères et entreprises privées et ne sont pas disponibles pour alimenter les bases de données permettant une vue d'ensemble et disposées à améliorer la gestion du milieu récepteur. Une coordination interinstitutionnelle des ministères tant au niveau provincial que fédéral aiderait à valoriser les données existantes; l'accent doit être mis sur l'apport d'une vision globale des activités anthropiques sur les milieux récepteurs dans l'optique de mettre en place une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Le projet pilote s'applique au contexte particulier du bassin versant de la rivière Milky, sous-bassin versant de la rivière Harricana (voir carte : annexe 1).

Opportunités recensées : Volonté politique, présence de plusieurs acteurs actifs sur le territoire, existence de données scientifiques

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention	
Qual-17	Réaliser une étude de situation sur les moyens de surveillance à l'échelle du bassin versant de la Milky	Réalisé / Rapport de stage, Laura Depriester, été 2014 et Jonas Koffi, été 2015	Nombre/liste de moyens de surveillance analysés Niveau d'avancement dans la rédaction du rapport	Industrie minière, UQAT, AMQ, Environnement Canada, MDDELCC-DSEE, Commission géologique du Canada	Acquisition de connaissances
Qual-18	Réaliser une étude de carence sur les moyens de surveillance à l'échelle du bassin versant de la rivière Milky	En cours	Nombre/type de carences constatées Niveau d'avancement dans la rédaction du	Industrie minière, UQAT, AMQ, Environnement Canada, MDDELCC-DSEE, Commission géologique du	Acquisition de connaissances

Qual-19	Évaluer l'intérêt d'un outil de modélisation	À venir	rapport	Canada	
			Niveau d'avancement du rapport d'évaluation		
			Industrie minière, INRS	Acquisition de connaissances	
			Nombre d'outils évalués		
Qual-20	Échantillonnages complémentaires pour le calage	À venir	Nombre de mesures réalisées	Industrie minière, MDDELCC,	Interventions terrain
			Nombre de paramètres échantillonnés		
Qual-21	Présenter les résultats aux décideurs en matière de surveillance	À venir	Nombre de présentations réalisées	Industrie minière, UQAT, AMQ, Environnement Canada, MDDELCC-DSEE, Commission géologique du Canada	Transfert de connaissances Amélioration de pratiques
			Nombre/liste des participants		
Qual-22	Promouvoir l'analyse de projet par bassin versant auprès des analystes	À venir	Nombre d'analystes inclus dans la démarche	Ingénieurs privés, DSÉE	Amélioration de pratiques
Qual-23	Partager les données et interprétations	En cours	Nombre/type d'outils développés pour le transfert des connaissances	Industrie minière, UQAT, AMQ, Environnement Canada, MDDELCC-DSEE, Commission géologique du Canada	Transfert de connaissances

Orientation A3 : Améliorer les connaissances terrain

Objectif A3-1 : Surveiller la qualité de l'eau résidentielle

Une importante proportion de la population abitibienne et jamésienne s'alimente en eau potable à partir de puits. La surveillance de ces sources d'eau potable relève de la responsabilité des propriétaires souvent peu outillés pour en faire une gestion sécuritaire. Deux principaux critères sont à connaître et à surveiller : les contaminations de nature bactériologiques (coliformes fécaux) et les contaminations de nature physico-chimiques provenant du sol ou de la roche. Cette dernière est d'autant plus importante dans une région fortement minéralisée ou des dépassements de taux de concentration en arsenic ont déjà été répertoriés par endroits.

La participation des municipalités de la région est souhaitée pour rejoindre, sensibiliser et informer un maximum de citoyens propriétaires de puits résidentiels. Une campagne de communication d'envergure régionale permettrait à l'OBVAJ d'assister les petites municipalités à ressources humaines limitées, à améliorer la surveillance de l'eau potable de nombre de citoyens concernés par cette problématique. Il est envisagé que les données issues d'analyses de laboratoires accrédités servent à alimenter les bases de données du ministère pour améliorer le niveau de connaissance des eaux souterraines du territoire.

Cet objectif rejoint principalement les régions éloignées, dans lesquelles le nombre de résidences isolées ne cesse de croître avec l'attrait des lacs de villégiature.

Opportunités recensées: Possibilité de financement, présence de partenaires privilégiés, existence de données scientifiques

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention	
Qual-24	Répertorier des outils de mise en œuvre applicables	En cours / Diagnostics du PDE	Ministères (ASSS entre autres)	Documentation	
Qual-25	Approcher des partenaires de mise en œuvre	En cours	Nombre/type des partenaires approchés	Municipalités, ASSS, Multilab, industries	Mobilisation
Qual-26	Répertorier les besoins des partenaires	En cours	Liste/type de besoins	ASSS, Municipalités	Acquisition de connaissances
Qual-27	Informers et sensibiliser la population	À venir	Nombre de rencontres d'information et de sensibilisation Nombre/type d'outils de sensibilisation développés	ASSS, municipalités, Multilab	Information / Sensibilisation
Qual-28	Transférer les connaissances acquises dans le cadre du PACES	En cours	Nombre de participants, organismes inclus dans la démarche de transfert de connaissances	SESAT, GRES	Transfert de connaissances
Qual-29	Favoriser la réalisation d'analyses d'eau pour les résidences isolées	À venir	Nombre de municipalités impliquées	ASSS, municipalités, Multilab	Amélioration de pratiques
Qual-30	Alimenter les bases de données des partenaires	À venir	Nombres de partenaires inclus dans la démarche	Gouvernement fédéral et provincial, UQAT, MRC, municipalités	Transfert de connaissances

Objectif A3-2 : Exploiter un réseau d'observateurs sur le terrain

Bonifier le réseau d'observateurs-collaborateurs sur le terrain afin d'améliorer les connaissances et d'alimenter les bases de données modestes disponible pour la région. Le recrutement et la formation de bénévoles utilisateurs du territoire s'avèrent être une stratégie à poursuivre et à cultiver sous le principe que les utilisateurs sont souvent les mieux placés pour observer et reconnaître des changements dans leur milieu environnant.

En collaboration avec les associations et regroupements en place, l'OBVAJ souhaite faciliter l'accès à l'information, aux formations et au soutien technique, à la transmission de données etc.

Opportunités recensées: Expérience historique positive

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Qual-31	Prioriser les secteurs de surveillance	Réalisé / Diagnostics du PDE	Nombre de secteurs priorités		Transfert de connaissances
Qual-32	Former des observateurs bénévoles sur des lacs de villégiature : gel-dégel, présence de pollution visible, cotes de crue, etc.	En cours	Nombre de lacs de villégiature inclus dans la démarche Nombre de bénévoles impliqués	Citoyens, municipalités	Transfert de connaissances
Qual-33	Élaborer un plan de financement récurrent	En cours	Nombre de partenaires interpellés Financement reçu	MDDELCC, MFFP, MRC' Municipalités, Secteur économique	Mobilisation
Qual-34	Compiler les résultats et alimenter les bases de données	En cours	Nombre de paramètres mesurés	Environnement Canada, MDDELCC	Transfert de connaissances
Qual-35	Bénéficiaire de programmes d'acquisition de connaissances connexes	À venir	Nombre/liste de programmes d'acquisition de connaissance utilisés		
Qual-36	Ajouter au Réseau-rivières	En cours	Nombre de stations en opération ajoutées au Réseau-rivières	MDDELCC	Acquisition de connaissances
Qual-37	Utiliser les ressources matérielles disponibles	En cours	Budgets et ressources matérielles employés	OBVAJ, Clubs nautiques, Associations de riverains	Acquisition de connaissances
Qual-38	Voir à l'utilisation des nouveaux protocoles disponibles pour les bénévoles du RSVL	À venir	Nombre de bénévoles approchés	OBVAJ, MDDELCC	Amélioration de pratiques

ENJEU B - ÉCOSYSTÈMES

Orientation B1 : S'adapter aux changements climatiques

Objectif B1-1 : Prévenir l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes

L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes est un problème en pleine croissance et le rythme accéléré des introductions et les multiples voies de dispersion sont tels qu'un contrôle absolu est impossible. Au nord du Québec, la ligne de partage des eaux constitue une barrière naturelle contre la propagation des espèces aquatiques envahissantes via le réseau hydrographique. Il en demeure que la propagation en provenance des régions du sud du Québec et de l'Ontario via les activités anthropiques constitue un risque important. La popularité de la région pour les activités récréotouristiques de chasse et de pêche met à risque les bassins versants septentrionaux mais, à ce jour, il existe toujours la précieuse opportunité de mettre en place des méthodes de prévention afin de maintenir l'intégrité biotique du territoire et assurer la pérennisation des nombreuses utilisations qui en dépendent.

D'un point de vue économique, il est moins coûteux prévenir que de tenter gérer et contrôler une situation souvent irréversible dont les conséquences financières directes et indirectes sont considérables.

Opportunités recensées: Urgence environnementale, volonté politique

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention	
Éco-1	Élaborer une stratégie de prévention	Réalisé / Rapport de la CRÉ, 2014	Publication du rapport	SEPAQ, CRÉ, OBVAJ	Documentation
Éco-2	Construction d'un herbier aquatique général pour la région	Réalisé / Herbier aquatique, 2011	Création d'une banque de données	OBVT, CREAT, Ville de Rouyn-Noranda	Acquisition de connaissances
Éco-3	Former les bénévoles du réseau de surveillance à l'identification des espèces envahissantes	À venir	Nombre de bénévoles formés	MDDELCC	Transfert de connaissance
Éco-4	Mise en place d'un système de centralisation de l'information	À venir	Mise en place d'un Site Web	MDDELCC, MTQ	Amélioration de pratiques
Éco-5	Former les professionnels sur le terrain	À venir	Nombre de gestionnaires formés	Municipalités, MRC, analystes des ministères	Transfert de connaissance
Éco-6	Sensibiliser et informer les utilisateurs récréatifs	En cours	Nombre d'utilisateurs informés (associations de riverains, pourvoies, clubs nautiques, associations de chasse et pêche)	SEPAQ, MDDELCC, MFFP, pourvoies	Sensibilisation et information
Eco-7	Campagne de détection sur le terrain	En cours	Nombre d'affiches sur le terrain	OBVAJ, MDDELCC, MFFP	Acquisition de connaissances
Eco-8	Mise en place d'une stratégie régionale	Réalisé	Nombre de sites visités	CREAT, OBVAJ, OBVT	Amélioration de pratiques

Eco-9	Mise en place d'un processus d'intervention rapide	À venir	Adoption d'une stratégie régionale Adoption d'un protocole d'intervention avec des intervenants d'identifiés et un financement associé	CREAT, OBVAJ, MDDELCC, MFFP	Amélioration de pratiques
-------	--	---------	---	-----------------------------	---------------------------

Orientation B2 : Planifier et aménager dans une perspective de conservation

Objectif B2-1 : Favoriser l'application des règlements

Des signalements sont régulièrement communiqués à l'OBVAJ par divers associations et citoyens quant à l'observation de signes de dégradation de la qualité de l'eau sur le territoire. La constatation pour la région est la suivante : beaucoup de petites municipalités ne disposent pas du temps, des connaissances et des ressources humaines nécessaires pour maintenir une réglementation adaptée aux changements observés. Ceci a pour conséquence que plusieurs municipalités bénéficieraient de révision et de mise en conformité de leurs règlements.

L'objectif recherché est de venir en support aux municipalités en ce qui concerne la révision des règlements municipaux en cohérence avec la situation de l'eau et de son utilisation dans une optique de gestion intégrée de la ressource.

Opportunités recensées: Urgence environnementale, variabilité des enjeux

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Éco-8	Examiner des règlements municipaux et des schémas d'aménagement	Réalisé / Rapport de Alexandre Carrier, été 2013	Nombre de municipalité inclus dans le processus	Municipalités, MRC, CQDE, MDDELCC, MAMROT	Documentation
Éco-9	Évaluer le degré de conformité de la réglementation municipale à la PPRLPI	Réalisé / Rapport de Alexandre Carrier, été 2013	Nombre /liste de cas de non conformité	Municipalités, MRC, CQDE, MDDELCC, MAMROT	Documentation
Éco-10	Proposer une révision des règlements municipaux et des schémas d'aménagement	Refusé en 2013	Nombre de municipalités interpellées	Municipalités, MRC, CQDE, MDDELCC, MAMROT	Services-conseils
Éco -11	Répertorier les besoins en connaissances des inspecteurs municipaux	En cours	Nombre d'inspecteurs municipaux (ou de municipalités) inclus dans la démarche	Municipalités	Amélioration de pratiques
Éco-12	Valoriser les formations auprès des élus	À venir	Nombre d'élus (ou de municipalités) inclus dans la démarche	COMBEQ, Municipalités, MDDELCC	Information Sensibilisation
Éco-13	Organiser une clinique annuelle sur les règlements	À venir	Nombre de rencontres réalisées	CQDE, MDDELCC	Amélioration de pratiques
Éco-14	Informer les élus et les municipalités sur la situation des lacs (pressions de pollution et diagnostic)	En cours/2015-2016	Nombre d'inspecteurs municipaux (ou de municipalités) inclus dans la démarche	OBVAJ	Transfert de connaissances

Objectif B2-2 : Protection des infrastructures routières

La densité du castor est particulièrement élevée en Abitibi-Témiscamingue où elle atteignait déjà des taux de 6,6 colonies par 10km² en 2004; soit trois fois plus que la moyenne provinciale³. L'abattage d'arbres et la construction de barrages par les castors peuvent occasionner des dommages aux installations telles les ponts, les routes, les ponceaux et parfois même les plantations. La présence de barrages à castors fait augmenter les niveaux de l'eau en perturbant son écoulement naturel et peut provoquer, entres autres, des problèmes de sédimentation dans les cours d'eau et de libération de phosphore.

Plusieurs dispositifs existent en fait de prévention et de contrôle; les solutions et stratégies à mettre en place dépendent de la situation et du territoire nécessitant une intervention. La notion de prévention et de cohabitation devrait être encouragée en tenant compte du castor lors de la planification du développement du territoire.

Opportunités recensées: Expérience historique positive

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Éco-15	Évaluer les incidences du castor sur les ponceaux	En cours	Pourcentage du territoire analysé	Industrie forestière, MFFP, MTQ	Documentation
Éco-16	Documenter les préoccupations des gestionnaires de chemins forestiers et routiers	En cours	Nombre de gestionnaires approchés	MRC, municipalités, ind. Forestière, MFFP, MTQ, MERN	Acquisition de connaissances
Éco-17	Documenter les préoccupations des responsables de l'écoulement de l'eau	À venir	Nombre de responsables approchés	MRC, municipalités	Acquisition de connaissances
Éco -18	Prioriser les secteurs d'intervention	À venir	Nombre de secteurs priorités	MRC, municipalités, ind. Forestière, MFFP, MTQ	
Éco-19	Monter un plan de financement	À venir	Financement reçu	MRC, municipalités, ind. forestière	Mobilisation

³Lafond, R. (2004). *Abondance du castor (Castor canadensis) au Québec*. Bilan d'un programme d'inventaire aérien. Repéré à http://www.provancher.qc.ca/upload/file/128_1%20p%2043-51.pdf

Objectif B2-3 : Proposer des milieux sensibles à protéger

Après avoir atteint 8% d'aires protégées, le gouvernement du Québec vise maintenant la protection de 12% de son territoire d'ici 2015. Cette volonté implique nécessairement l'ajout de territoires protégés en Abitibi-Témiscamingue. De son côté, la région s'est exprimée à plusieurs occasions sur les aires protégées et souhaite établir une cible à long terme pour atteindre, voir même surpasser, ces cibles.

Sur le territoire de gestion de l'OBVAJ, les aires protégées représentent 4.7 % du territoire, toutefois, certains projets de réserves biologiques sont en attente en raison de lois donnant priorités à certaines activités industrielles.

Opportunités recensées: Volonté politique,

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Éco-20	Concierter avec les organismes régionaux en protection de l'environnement	En cours	Nombre/liste des organismes concertés	CRE, OBVT, GECO, CRÉ	Transfert de connaissances
Éco-21	Consulter les aménagistes et urbanistes	À venir	Nombre d'aménagistes et urbanistes inclus dans la démarche Nombre de municipalités/MRC consultés	MRC, municipalités, MAMOT	Transfert de connaissances
Éco-22	Consulter la population	En cours	Nombre de rencontres de consultation réalisées Nombre de participants	Groupe de citoyens	Transfert de connaissances
Éco-23	Documenter des fiches descriptives par secteur	À venir	Nombre de secteurs documentés Nombre de milieux sensibles proposés	Groupe de citoyens	Documentation

Objectif B2-4 : Documenter la gestion de la coupe forestière par bassin versant et ses impacts

Les opérations forestières engendrent de multiples perturbations sur la qualité de l'eau à travers le territoire exploité. Ces perturbations relèvent principalement des phénomènes d'érosion et de l'augmentation de la température de l'eau suite à l'exposition du sol, des berges et des milieux littoraux au rayonnement solaire. La récolte forestière peut modifier le régime hydrologique des cours d'eau ; plus les superficies de coupes couvrent une grande proportion d'un bassin versant, plus les débits de pointe risquent d'augmenter. L'influence de la coupe forestière sur le régime d'écoulement de l'eau et sa qualité s'avère complexe mais des recherches démontrent qu'il est préférable d'éviter de couper en totalité les petits bassins versants et recommandent d'élaborer des scénarios permettant d'exploiter le plus souvent possible moins de 50 % de la superficie de ces bassins.⁴

Opportunités recensées: Existence de données scientifiques

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Éco-24	Documenter les impacts de la coupe forestière à l'échelle du bassin versant	À venir	Table GIRT	Documentation
		Nombre/liste de références consultées Nombre de partenaires inclus dans la démarche Liste des impacts de la coupe forestière à l'échelle du bassin versant		
Éco-25	Documenter les objectifs par bassin versant des coupes sur la région	À venir	Compagnies forestières, MFFP	Documentation
Éco-26	Promouvoir des objectifs locaux en matière de coupe par bassin versant dans le cadre des normes de certification	À venir	Table GIRT, MFFP	Amélioration de pratiques

⁴Direction générale du patrimoine faunique et naturel, Direction de la faune et des habitats . *Programme de calcul du pourcentage maximal de coupe acceptable pour la conservation des écosystèmes aquatiques (version 1.0)*, Repéré à <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:VTV8QHeE9yJ:mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/pdf/Guide.doc+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=us>

ENJEU C - SÉCURITÉ

Orientation C1 : Réduire les risques associés aux zones inondables

Objectif C1-1 : Élaborer un protocole de détermination des cotes de crue spécifique à la région

La couverture régionale par le programme de détermination des cotes de crue est partielle. Lors de la rédaction du diagnostic de la rivière Abitibi, le cas du lac Abitibi a révélé les limites de ce programme, entre autres, lors de cas de gestion transfrontalière de lac. Des problématiques d'autorisation de développement ont aussi été soulevées par des municipalités de la région en raison de zones inondables ayant été définies par ce programme.

Les analyses statistiques utilisées pour la détermination de cotes de crues se basent généralement sur des débits maximums annuels enregistrés à une station hydrologique associée. Leur validité repose sur un nombre suffisant de données, toutefois, l'occupation très récente de plusieurs secteurs de la région rend difficile l'exploitation de données historiques. Les fonds disponibles pour le programme de détermination de cotes de crue étant épuisés, il est souhaité qu'un protocole soit élaboré qui permettrait de tenir compte des caractéristiques particulières et inhérentes au territoire de la plaine argileuse et des quantités de données historiques disponibles afin de :

- réviser les cotes de crue jugées incertaines ;
- déterminer les cotes de crues pour les zones où elles n'ont pas encore été définies.

Opportunités recensées: Volonté politique, variabilité des enjeux, priorisation des enjeux

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Sécur-1	Recenser les cas problématiques	En cours	Pourcentage du territoire couvert par la démarche Nombre de cas problématiques recensés	MRC, municipalités, MSP, MAMOT	Documentation
Sécur-2	Identifier les intervenants et travailler en comité technique	En cours	Nombre d'intervenants inclus dans la démarche Nombre de rencontres de travail réalisées Pourcentage de participation des partenaires aux rencontres de travail	CEHQ, MRC, municipalités, Firms d'arpenteurs, riverains	Mobilisation
Sécur-3	Élaborer une méthodologie adaptée au contexte régional	À venir	Élaboration d'un protocole	CEHQ, MRC, municipalités	Transfert de connaissances
Sécur-4	Valider avec les experts et décideurs	À venir	Envoi du protocole au MDDELCC-CEHQ pour validation	CEHQ, MRC, municipalités, Firms d'arpenteurs, MAMOT	Amélioration de pratiques

ENJEU D - QUANTITÉ D'EAU

Orientation D1 : Gérer à l'échelle du bassin versant

Objectif D1-1 : Gestion interprovinciale : mise en œuvre d'une gestion par bassin versant sur le lac Abitibi

Lors de consultations menées par l'OBVAJ en Abitibi-Ouest en vue de rédiger l'étude diagnostique incluse dans le Plan directeur de l'eau, plusieurs citoyens ont manifesté leur mécontentement face aux seuils souvent trop élevés ou trop bas du lac Abitibi selon différentes périodes annuelles. La faible bathymétrie du lac au Québec fait en sorte que les variations du niveau de l'eau se répercutent de façon plus importante au Québec où ce lac de villégiature occupe une place importante et est au cœur des usages de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest. À l'inverse, la partie ontarienne du lac, plus profonde, est quasiment inoccupée et très peu aménagées. Après maints échanges avec les différents ministères du gouvernement du Québec concernés, l'OBVAJ est apparu comme l'organisme privilégié pour traiter de cette problématique de conflit d'usages, thématique découlant de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Les étapes de consultation menées par l'OBVAJ ont débuté par les citoyens, les ministères, les élus et les directeurs généraux des municipalités. Au printemps 2013, l'OBVAJ a interpellé le ministre du MDDEFP afin qu'une entente soit signée et pallie aux manquements d'une gestion transfrontalière concertée par les deux provinces. En mai 2015, le MDDELCC annonçait la prise en charge de la problématique par la création d'un comité conjoint sur la gestion de l'eau.

Opportunités recensées: Mobilisation locale, variabilité des enjeux

	Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Quant-1	Identifier les causes de la variation du niveau d'eau	Réalisé / Diagnostic du PDE	Listes des causes de la variation du niveau d'eau		Documentation
Quant-2	Répertorier les incidences sur le terrain	Réalisé	Liste des incidences sur terrain	Citoyens, MSP, MAMOT, MDDELCC, municipalités	
Quant -3	Chiffrer les travaux correctifs des municipalités et/ou des particuliers	En cours	Coûts engendrés par la variation du niveau d'eau	Municipalités	Documentation
Quant -4	Rencontrer les principaux acteurs	En cours	Nombre des acteurs impliqués dans la démarche Nombre de rencontres réalisées	Gouvernement (Qc, Ont.)	
Quant -5	Mettre en place un protocole de communication entre l'Ontario et le Québec	En cours	Niveau d'avancement de la démarche	Gouvernement (Qc, Ont.)	Amélioration de pratiques
Quant -6	Fixer en concertation les seuils de gestion du barrage	À venir	Nouveaux seuils de gestions fixés	CEHQ, MRC, H2O Power, Gouvernement (Qc, Ont.)	Règlementation
Quant -7	Ajuster les cotes de crue du CEHQ avec les seuils de gestion du barrage	À venir	Liste des côtes de crues ajustées Niveau d'avancement dans la procédure d'ajustement des côtes de crue	CEHQ	Règlementation

Orientation D2 : Gérer la consommation d'eau

Objectif D2-1 : Favoriser l'adhésion des municipalités à l'application du concept d'aqua-responsabilité

La gestion de l'eau dans le cadre municipal apparaît comme un dossier d'importance lors de la rédaction des analyses diagnostiques de la rivière Abitibi, Harricana et Bell. À cet égard, de nombreux usages de l'eau sont concernés, l'alimentation en eau potable avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ainsi que celle de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées municipales et le Règlement Q.2, r-22, etc. La vision de l'eau dans son ensemble avec notamment la gestion intégrée de l'eau sur le territoire est un élément-clé de l'aménagement du territoire municipal. Les données inhérentes à la gestion des eaux par les municipalités sont difficilement accessibles et donc poser un diagnostic s'avère difficilement réalisable à l'échelle d'un organisme de bassin versant. Le concept d'aquaresponsabilité municipale développé par l'IIAM a l'avantage de reposer sur la participation d'experts régionaux et de poser des diagnostics sur une multitude de critères assortis de recommandations adaptées. Ce concept propose les actions qu'une municipalité devrait entreprendre afin de garantir une plus saine gestion des ressources hydriques. Ce programme mène à une certification par un audit qui est réalisé sur la base de certains indicateurs. Il en résulte : un ensemble de constats, des recommandations et des priorités d'action ainsi qu'une cote indiquant le niveau d'aquaresponsabilité de la ville.

Opportunités recensées: Expérience historique positive, présence d'un partenaire privilégié

Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention
Quant-8 Appliquer le concept sur une municipalité de taille moyenne en Abitibi	Réalisé / Étude de la Ville de Val-d'Or	Nombre d'éléments/services audités	IIAM, Ville de Val-d'Or, OBVAJ	Acquisition de connaissances
		Nombre d'employés impliqués dans la démarche		
		Nombre d'entrevues réalisées		
		Avancement du rapport d'audit		
		Nombre de recommandations émises pour améliorer le niveau d'aquaresponsabilité de la Ville		
Quant-9 Rendre applicable le concept aux municipalités de 0-5000 habitants	En cours	Nombre de recommandations émises pour améliorer le niveau d'aquaresponsabilité de la Ville	IIAMm MAMOT	Amélioration de pratiques
		Cote d'aquaresponsabilité obtenue par la Ville		
Quant-10 Promouvoir le concept d'aquaresponsabilité	En cours	Nombre d'éléments reformulés dans le processus de l'audit	Réseau-environnement, IIAM, MAMOT	
		Nombre de variables à auditer pour les Villes de 0-5000 habitants		
Quant-11 Proposer une campagne de diminution de la consommation d'eau adaptée à la région	À venir	Nombre de municipalités approchées	Réseau-environnement, SESAT, MAMOT	Services-conseils
		Nombre de proposition de projet d'audit envoyé		
		Nombre d'audits réalisés		
		Nombre de municipalités incluses dans la démarche		
		Nombre/liste de moyens de communication développés		

Quant -12	Proposer des formations au personnel technique des municipalités	À venir	Nombre de gestionnaires inclus dans la démarche	INRS-ETE, MAMOT	Transfert de connaissances
Quant -13	Informers les élus et la population sur l'état des lacs	En cours	Nombre de municipalités incluses dans la démarche Pourcentage de la population informée	MDDELCC	Sensibilisation et information
Quant-14	Réaliser des diagnostics de lacs de villégiature	En cours	Nombre de lacs de villégiature diagnostiqués	RSVL, Clubs nautiques	Acquisition de connaissances

ENJEU E - CULTURE

Orientation E1 : Améliorer la connaissance pour mieux protéger

Objectif E1-1 : Développer une vitrine médiatique pour favoriser l'information et la sensibilisation en lien avec les problématiques de l'eau.

L'OBVAJ croit qu'une bonne utilisation de l'eau provient en premier lieu de l'éducation et de la sensibilisation de tous et chacun. L'Organisme participe donc à des activités de formation auprès de professeurs ainsi d'élèves en polyvalente ou au primaire. Fort d'une certification Projet WET (water education for teachers), du RSVL, de Survol Benthos, les professionnels de l'OBV informe sur les problématiques locales et/ou régionales et sensibilisent.

Opportunités recensées: Mobilisation locale

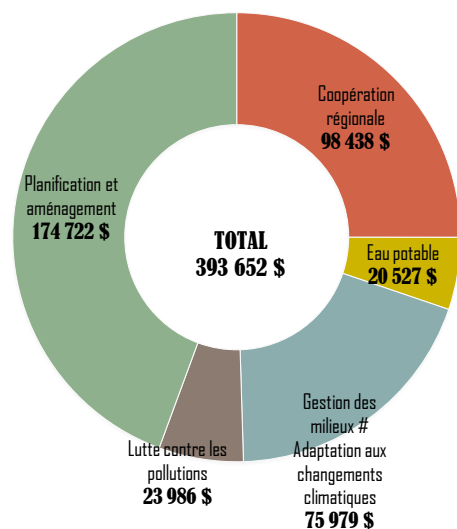
Actions	État d'avancement / Outil disponible	Indicateurs	Partenaires de mise en œuvre	Types d'intervention	
Cult-1	Former et sensibiliser les jeunes	Nombre de jeunes inclus dans la démarche	Engagés au fil de l'eau	Sensibilisation et information	
		Nombre de rencontres de formation et de sensibilisation réalisées			
		Liste d'outils de formation et de sensibilisation produits			
Cult-2	Organiser un forum sur l'eau en région	À venir	La tenue du forum	OBVT, SESAT, CREAT	Transfert de connaissances
Cult-3	Publier des articles	En cours	Nombre d'articles publiés	Médias régionaux	Transfert de connaissances
Cult-4	Diffuser une revue de presse hebdomadaire	En cours	Nombre de revues de presse diffusées	SESAT, OBVT, CRÉ	Information Sensibilisation
Cult-5	Développer une journée sur la gestion de l'eau au Camp des professeurs	À venir	Nombre de professeurs participant à la journée	AFAT, OBVT, SESAT	Transfert de connaissances
Cult-6	Informers les utilisateurs sur la qualité de l'eau	Liste d'outils d'information élaborés	Liste de plans d'eau inclus dans la démarche	Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Transfert de connaissances
		Listes d'utilisateurs impliqués			
		Nombre de gestionnaires inclus dans la démarche de formation	Nombre de rencontre de formations effectuées	Municipalités, aménagistes, MAMOT	Amélioration de pratiques
	Offrir des formations appliquées au public et aux professionnels	À venir			

D. DES PARTENAIRES D'INVESTISSEMENTS MULTI-SECTORIELS

Depuis 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques subventionne annuellement les organismes de bassins versants pour la rédaction du Plan directeur de l'eau et aussi pour la mise en œuvre d'Opération Bleu-vert depuis 2007.

Le financement statutaire annuel à la hauteur de 125 500 \$ finance en majorité les salaires de l'équipe qui a rédigé le PDE; cette rédaction a permis de dégager des actions prioritaires et venant répondre à des besoins en région. Dans ce sens, l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie a investi dans les différentes orientations des 3 enjeux.

Tel que cela apparaît dans les descriptions des projets-pilotes des actions du présent plan d'action, des partenaires et l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ont investi pour mener



Données indicatives des investissements réalisés par l'OBVAJ et ses partenaires entre 2009 et 2014 et investissements futurs dans le Programme d'interventions 2014-2019

à bien la réalisation de plusieurs projets; des opportunités d'action ont fait que des projets se sont concrétisés. La provenance des fonds monétaires est à la fois d'Opération Bleu-vert, mais aussi du financement statutaire lorsque l'élaboration des analyses diagnostiques a permis de développer la première phase ou le projet-pilote.

Le graphique présente les investissements les plus conséquents de partenaires et/ou de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie menant à la réalisation d'actions dans chacune des 5 thématiques.

